

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

OCT - 9 1980



Distr.  
GENERALE

A/C.2/35/2  
3 octobre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 62 e) de l'ordre du jour

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Lettre datée du 30 septembre 1980, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la Conférence internationale sur la population et l'avenir des villes, qui s'est tenue à Rome du 1er au 4 septembre 1980. Elle a été organisée par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) avec la coopération active du Gouvernement italien et de la ville de Rome. Ont assisté à cette importante réunion des maires, administrateurs et planificateurs de 41 villes qui auront en l'an 2000, d'après les projections, une population d'au moins cinq millions d'habitants, ainsi que des responsables de la planification de 31 pays où se trouvent ces villes.

A l'issue des délibérations, les participants ont adopté une Déclaration dont le texte est joint pour votre information. Etant donné que la Déclaration résume les délibérations et les décisions adoptées à la réunion de Rome et que le sujet de cette conférence présente un grand intérêt pour beaucoup de pays représentés à l'Organisation des Nations Unies, je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la Déclaration à l'attention de tous les Etats Membres de l'Organisation qui participent à la présente session de l'Assemblée générale.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,

Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Umberto LA ROCCA

DECLARATION DE ROME

Préambule

1. Nous, les participants à la Conférence internationale sur la population et l'avenir des villes,

réunis à Rome du 1er au 4 septembre 1980 sur l'invitation du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP),

reconnaissants de l'hospitalité chaleureuse et généreuse que nous ont offerts la ville de Rome et le Gouvernement italien,

ayant considéré les conditions actuelles et les tendances futures de l'accroissement de la population ainsi que les problèmes que crée l'urbanisation rapide dans diverses régions du monde,

faisons la Déclaration dont le texte suit.

2. Nous avons la conviction que les objectifs et les mesures énumérées dans la présente Déclaration contribueront à la réalisation des buts prévus par le Plan d'action mondial sur la population, la Déclaration de Colombo sur la population et le développement, le nouvel ordre économique international, les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, le Plan d'action de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et par d'autres stratégies internationales ayant pour objet d'améliorer les conditions d'existence des individus dans le monde entier.

La nécessité d'agir

3. On estime qu'aux alentours de l'année 1800, moins de 3 p. 100 de la population mondiale vivait dans des zones urbaines. En 1920, ce chiffre atteignait 14 p. 100. En 1950, les populations urbaines constituaient un quart de la population totale du globe. A la fin de ce siècle, plus de la moitié de la population du monde vivra dans les villes. Dans les deux prochaines décennies, le monde passera, du fait du processus d'urbanisation, par la phase la plus radicale qu'il ait jamais connue de transformation des conditions de la vie sociale, économique et politique.

4. Les effets de l'urbanisation varieront selon les différentes régions du monde. En 1980, on estime que la population mondiale s'élève à 4,2 milliards de personnes et qu'elle atteindra, d'après les projections, 6,2 milliards en l'an 2000. La population urbaine passera de 1,8 milliard à 3,2 milliards d'habitants durant la même période, et plus de 2 milliards d'entre eux se trouveront dans les pays en développement. Aujourd'hui, il y a 26 villes comptant au moins 5 millions d'habitants et constituant au total une population de 252 millions de personnes. On estime qu'en l'an 2000 il y aura 60 villes de cette dimension, d'une population totale de 650 millions d'habitants et qu'environ 45 de ces "super-villes" se trouveront dans le monde en développement.

5. Historiquement, nous reconnaissons que la ville a été l'instrument du développement et le creuset des énergies créatrices de l'homme. En fait, la ville a souvent été le berceau des civilisations. Nous croyons que le processus d'urbanisation peut être mis à profit pour atteindre le but que poursuit l'humanité, celui d'un progrès équitable et durable dans un monde en paix. Mais pour y arriver, l'urbanisation devra se faire dans des conditions planifiées et ordonnées.

6. Aujourd'hui, quand nous examinons la situation dans le monde, nous nous apercevons que ces conditions d'urbanisation planifiées et ordonnées font le plus souvent défaut. Nous constatons que les problèmes auxquels doivent faire face les peuplements urbains sont déjà aigus dans beaucoup de régions du monde. En fait, presque tous les services, commodités et soutiens qu'exige une existence urbaine tolérable sont insuffisants. Logement et abri, services de santé de base, assainissement, air pur et eau potable, établissements d'enseignement, moyens de transport, approvisionnement en énergie, espaces verts et aménagements de loisir - tout ceci manque dans beaucoup de régions du monde. De plus, lorsqu'il n'y a pas d'urbanisation planifiée, la situation s'aggrave au lieu de s'améliorer.

7. Les problèmes économiques tels que le chômage, le sous-emploi, le manque de moyens d'existence, la pauvreté et les privations prennent un tour menaçant. Les problèmes sociaux tels que la criminalité, la délinquance, la ségrégation sociale, l'exploitation de certains groupes, par exemple les migrants et les squatters des villes, deviennent toujours plus aigus, de même que les problèmes de l'environnement, notamment le surpeuplement et la pollution. Ces questions ne préoccupent pas seulement les pays en développement. Dans les pays plus avancés, l'incapacité où se trouvent les villes de résoudre les problèmes auxquels elles doivent faire face est devenue l'une des caractéristiques dominantes de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

8. Une urbanisation non planifiée peut créer des tensions entre groupes et classes au sein de la cité même; elle peut aussi provoquer des tensions entre zones urbaines et zones rurales d'un même pays. La paix elle-même, condition indispensable du développement, peut se trouver compromise. Car, comme il est dit dans la Déclaration de Colombo sur la population et le développement, l'une des principales menaces à la paix réside dans les troubles sociaux causés par l'accumulation de la peur et du désespoir des hommes. Peur et désespoir peuvent s'implanter rapidement dans le coeur des pauvres des villes qui voient leurs aspirations déçues.

9. Nous croyons que le rythme et le schéma de l'urbanisation, comme la nature du développement économique et social en cours, sont essentiellement influencés par les tendances démographiques. Dans les pays moins développés, c'était les migrations des zones rurales qui avaient contribué principalement dans le passé à la croissance des villes. Maintenant, l'accroissement naturel de la population, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès, contribue généralement pour 60 p. 100 à la croissance urbaine. Dans les pays les plus avancés, 60 p. 100 de la croissance urbaine est attribuable aux migrations. Nous estimons que le

/...

processus d'urbanisation ne peut être contrôlé que là où les facteurs démographiques qui contribuent à ce processus sont eux-mêmes contrôlés par des mesures d'ordre économique, social, politique et culturel. Nous devons chercher à équilibrer population et ressources dans les villes, dans les régions, dans les pays et - en dernière analyse - dans le monde même.

#### Objectifs

10. Pour améliorer et enrichir la qualité de la vie des habitants toujours plus nombreux des villes, qui tous ont besoin de nourriture, d'abri, d'eau propre, de travail, d'instruction et de soins médicaux et qui tous souhaitent vivre dans un environnement physique et social décent, pour éviter aussi que ne continue à s'aggraver la situation des villes dans les décennies à venir, il faut assurer une distribution plus juste des richesses entre les nations. D'autre part, des changements internes sont nécessaires pour assurer dans chaque nation une distribution équitable des ressources et une société juste. L'objectif d'un accroissement viable de la population et d'une urbanisation planifiée doit être de réaliser une allocation équilibrée des ressources et des possibilités de développement, ainsi que des avantages économiques et sociaux qui en découlent.

#### Recommandations

11. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que les pays élaborent une stratégie de planification nationale pour l'avenir des villes. Une telle stratégie, soutenue par une législation et un financement appropriés, devrait comprendre trois éléments importants parmi d'autres, à savoir :

1. La formulation d'une politique nationale détaillée de la population;
2. Des politiques de développement équilibré;
3. Des politiques d'amélioration des zones urbaines.

12. La formulation d'une politique nationale détaillée de la population. Tous les pays qui n'ont pas encore de politique détaillée de la population ni de programmes dans ce domaine devraient les formuler. Une politique nationale de la population devrait, entre autres choses, spécifier les buts nationaux et régionaux en matière de taux d'accroissement de la population, de niveaux de fécondité et de mortalité, et de répartition de la population entre les zones urbaines et les zones rurales. Elle devra être pleinement intégrée dans le processus de planification du développement et mettre particulièrement l'accent sur la santé, l'enseignement, le logement, la nutrition, l'emploi et les conditions de l'environnement. Nous engageons tous les pays à formuler des politiques de cette nature d'ici à 1985.

13. Politiques de développement équilibré. Les plans de redistribution de la population envisagés dans le cadre d'une politique nationale détaillée de la population ne pourront être menés à bonne fin que s'ils font partie d'une stratégie

de développement équilibré. Une telle stratégie devrait viser à encourager une structure équilibrée de peuplements urbains comprenant de petites localités, des villes de dimension intermédiaire et de grandes agglomérations, et à favoriser le développement économique des zones rurales. L'élimination des inégalités et des disparités criantes entre les zones urbaines et les zones rurales en ce qui concerne la qualité de la vie et les possibilités offertes à la population devrait réduire le flux des migrations vers les villes. De même, en donnant aux populations rurales des renseignements plus précis sur les possibilités économiques et les commodités sociales qu'offrent - ou n'offrent pas - les villes, on permettrait aux migrants potentiels d'avoir une idée plus claire de l'avenir qui les y attend.

14. Politiques d'amélioration des zones urbaines. Les bidonvilles et les taudis des villes sont principalement peuplés de migrants venus des zones rurales et de pauvres des villes. La plupart des services urbains tels que les établissements d'enseignement et les services de santé, l'eau potable et l'assainissement, sont hors de portée de ces personnes. Il est important que les villes accordent une attention particulière aux problèmes des groupes vulnérables, et que l'on étudie les sous-cultures de ces groupes. L'objectif devrait être d'identifier les valeurs et la dynamique de ces groupes vulnérables. Il faudrait élaborer des programmes spéciaux en vue de faciliter l'adaptation et l'intégration à la vie urbaine de groupes de population désavantagés tels que les nouveaux migrants, les familles pauvres, les enfants et les jeunes, les sans-abri et les personnes âgées. De tels programmes devraient aussi avoir pour objet d'inculquer les connaissances et de développer les aptitudes appropriées pour améliorer les chances de trouver du travail.

15. Il faudrait reconnaître et utiliser, chaque fois que c'est possible, les possibilités économiques, dans le contexte de politiques de développement nationales, régionales et locales, qu'offrirait une rénovation judicieuse des bidonvilles et autres établissements marginaux. Il faudrait développer des politiques et des programmes pour reconnaître et renforcer le rôle du secteur de transition ou non institutionnalisé de l'économie.

16. La valeur élevée des terrains constitue souvent l'un des principaux obstacles à la réalisation de plans urbains. Il faudrait donc envisager de promulguer une réglementation qui permette de contrôler le marché de l'immobilier, afin d'éviter une utilisation déséquilibrée des terrains et de donner aux autorités locales la possibilité de procéder à une planification urbaine qui soit équitable pour les différents groupes sociaux.

17. D'une façon plus générale, il est nécessaire de parvenir à revitaliser les villes comme centres d'intense activité sociale et de communication, de culture, de traditions et de civilisation.

18. Certaines mesures sont communes aux trois aspects de la stratégie décrite ci-dessus. Il faudra les adopter, selon les besoins, aux niveaux national, régional, métropolitain et local. Les plus importantes consisteront à :

/...

- a) Créer ou renforcer les institutions nécessaires pour formuler et réaliser des politiques d'intégration et de coordination du développement urbain dans le cadre du processus de développement physique, économique et social lui-même;
- b) Améliorer le rassemblement de données sur la population et d'autres données connexes dont on aura besoin pour élaborer des politiques et programmes de développement et d'intégration de la planification urbaine conformes aux objectifs nationaux, et promouvoir les activités de recherche correspondantes;
- c) Encourager la population en général et les organisations communautaires à participer pleinement au processus du développement urbain, et ce au stade de la planification comme à celui de la mise au point et de l'application des politiques et des programmes,
- d) Adopter ou renforcer des mesures pour permettre à tous les couples et aux particuliers d'avoir le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de leurs enfants et de l'intervalle entre chaque naissance, et de posséder l'information, l'instruction et les moyens voulus pour ce faire;
- e) Édifier un cadre institutionnel pour permettre aux planificateurs, aux responsables des politiques et aux administrateurs d'échanger, à l'intérieur des pays et entre les pays, des données d'expérience, des vues et des idées sur la population et le développement urbains de manière à pouvoir suivre efficacement les tendances de l'urbanisation et l'application des politiques et mesures suggérées ci-dessus.

#### La volonté d'agir

19. Les mesures proposées dans la présente Déclaration appellent une action qui se situe essentiellement aux niveaux national, régional, métropolitain ou local. Toutefois, le plein succès de ces mesures nécessite de toute urgence une coopération et une assistance internationales. Les divers organismes internationaux concernés, y compris les organisations non gouvernementales, sont invités à prendre les mesures nécessaires, dans les limites de leur mandat, pour aider les villes et les nations à s'occuper efficacement des problèmes d'urbanisation présents et à venir. Les gouvernements des pays développés et d'autres entités susceptibles d'apporter leur contribution à l'assistance internationale devraient intensifier leur soutien, à la fois par des programmes d'assistance bilatérale et par leurs contributions à des organismes multilatéraux, aux activités envisagées par la présente Déclaration dans le domaine de la population et de l'urbanisation. Dans cet ordre d'idée, nous nous félicitons de l'initiative qu'a prise le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population en convoquant la présente Conférence, et nous engageons vivement les gouvernements à accroître leur appui au FNUAP pour qu'il puisse, dans le cadre de son mandat, accorder plus d'attention aux problèmes de l'urbanisation, notamment en suivant l'application de la présente Déclaration avec la collaboration de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux.

/...

20. Pour conclure, nous sommes résolus à faire de notre mieux pour réaliser les objectifs et donner suite aux recommandations de la présente Déclaration, en conformité avec les autres priorités nationales et les buts de développement. Nous estimons que le moment est venu durant l'actuelle décennie, la décennie des années 80, de faire un effort intensif et de réorienter comme il se doit l'attitude des peuples et des gouvernements devant les problèmes de l'urbanisation. Dans le passé, le développement de la ville et du mode de vie urbain a grandement élargi les horizons de l'humanité. Il a permis l'enrichissement de la vie, comme le montrent les contributions de la science, des arts et de l'éducation, l'expansion fantastique de la gamme des biens et services disponibles et la réalité d'un niveau de vie plus élevé pour tous. Nous n'en demandons pas davantage pour l'avenir.

Rome,

le 4 septembre 1980

-----